

## Communiqué de presse



**Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, fait part de la très vive attention qu'il porte à la situation des industries techniques du cinéma, et de sa pleine mobilisation.**

Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, fait part de la très vive attention qu'il porte à la situation des industries techniques du cinéma, suite à la liquidation judiciaire dont fait l'objet le groupe Quinta industries et les sociétés qui le composent. Le ministère de la Culture et de la Communication est pleinement mobilisé, depuis l'annonce de cette liquidation judiciaire, pour répondre à l'ensemble des enjeux posés, pour Quinta industries, et pour les producteurs qui font appel à ses prestations. L'une des priorités est de permettre dans les meilleures conditions la finalisation et la sortie en salle des films actuellement traités par Quinta industries, et à moyen terme de garantir la conservation des œuvres stockées par le groupe.

Depuis le prononcé de la liquidation judiciaire, les discussions entre direction et salariés de Quinta industries devraient permettre la continuation de l'activité pour un mois supplémentaire, et faciliter ainsi la sortie en salle des films les plus urgemment concernés, c'est-à-dire ceux dont la sortie est prévue d'ici la fin du mois de janvier. Pour ces œuvres, ainsi que pour les films dont l'exploitation est prévue plus tardivement, le ministère de la Culture et de la Communication, via l'action du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), jouera tout son rôle pour faciliter le dialogue et la recherche de solutions entre toutes les parties concernées : industries techniques, producteurs, liquidateur judiciaire et autorités de l'Etat concernées. Une réunion se tient à cet effet le 22 décembre sous l'égide du CNC avec l'ensemble des organisations professionnelles.

Les industries techniques sont globalement confrontées à la transition rapide de l'industrie cinématographique vers le numérique. Les pouvoirs publics les accompagnent dans cette mutation, par l'intermédiaire de dispositifs de soutien déjà existants, mais également dans le cadre des programmes de numérisation des films de patrimoine, afin de faire du numérique non seulement un moyen de valoriser et diffuser les œuvres, mais également une opportunité pour nos industries.

à Paris, le 21 décembre 2011

### Contacts presse

Département de l'information et de  
la communication  
01 40 15 80 20  
service-presse@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)